38 Vivre à MAISONS-LAFFITTE

n°241 - Janvier 2024

LISTE AGIR POUR MAISONS-LAFFITTE

La famille au cœur

Une des prérogatives du maire, des maires adjoints et par un arrêté, des conseillers municipaux, est de célébrer les mariages.

Un mariage n'est pas la célébration de beaux sentiments, c'est la déclaration publique de jeunes gens, souvent, de former un couple uni en vue d'accueillir des enfants, c'est dans cet ordre que sont proposés les articles du code civil.

C'est là le joyau de notre société, son socle. Notre société a un besoin vital de familles unies, solides, il y va de sa pérennité. Le mariage est une école d'humanité où se déploie l'intelligence du cœur. Chacun ressent et sait combien les liens familiaux nous ont construits, transmis et nous portent. Le mariage est un engagement de responsabilités, celle d'abord, de durer en s'épanouissant, même dans les épreuves inévitables ainsi que d'assurer patiemment l'éducation des enfants en transmettant la culture française, les valeurs afin qu'ils puissent devenir des adultes aptes à prendre leur place dans la vie sociale. Les parents sont les premiers éducateurs de leurs enfants, les enfants n'appartiennent pas à l'État.

Toute action politique, travaillant au bien commun, veille à la protection et à la promotion de la famille. La Ville de Maisons-Laffitte est animée par cette volonté. De nombreuses structures de crèches municipales et privées, une ludothèque nouvellement installée rue du Fossé, assurent un soutien pour les plus jeunes, de nombreuses associations proposant des activités pour tous les âges. Des conférences et des ateliers sur la famille sont proposés. Un espace municipal sera mis à disposition des lycéens et étudiants pour travailler. À noter l'engagement pour attirer des entreprises dans notre ville.

Promouvoir une politique familiale est un choix politique qui mise sur l'avenir.

Anne VUAILLE

Conseillère municipale déléguée à la Commande publique